

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	23	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/06/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, GORNES Laure, MARCANDELLA RAVANNE Iris, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, CARBONE Carlo, LAJARRIGES Christian, PEUTOT Christian, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric, JOUSSAIN Gaetan

Excusés: M. LABELLE Maxime pouvoir M. CARBONE Carlo

Absents: Mrs DOUANNE Bruno, ORIGNE Thierry, LANDAIS Bruno, COURTOIS Pascal,

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : GIAMINARDI Bernard, KOTTELAT Mathieu, PITREY Gino

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARCANDELLA RAVANNE Iris

2026_013 – REGULARISATION ET TRANSFERT DES ACTIFS/PASSIFS RELATIFS AUX BIENS DE LA DECI FIGURANT DANS LES BILANS DE REPRISE DU SMEAPN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Président a rappelé que conformément au CGCT notamment les articles L. 5211-25-1, L 5211-26 et L. 5721-6-1

Ainsi que :

- les arrêtés inter préfectoraux portant sur la création du SMEAPN et sur son élargissement;
- la délibération N°2025_035 concernant le transfert des immobilisations des 4 ex syndicats sur 3 compétences (eau potable, assainissement collectif et Spanc) vers le SMEAPN

Considérant que :

- les immobilisations relatives à la DECI figurent encore dans la reprise des bilans de dissolution des 4 syndicats sont issus d'Hélios et réalisée par le SGC de Fontainebleau.
- le SMEAPN n'a pas la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Ces biens ne sont pas nécessaires à l'exercice des compétences statutaires du SMEAPN
- il convient de régulariser la situation patrimoniale et comptable afin de transférer ces biens aux collectivités compétentes;

Le Président a proposé :

- De constater que les biens et équipements relevant de la DECI figurant en annexe, à cette délibération, ne relève pas des compétences du SMEAPN
- De constater que les subventions obtenues relevant de la DECI, ne relève pas du SMEAPN
- D'approuver le principe de transfert de ces biens vers les communes compétentes en DECI et de les exclure des « Anouveaux » du SMEAPN au 1 janvier 2025 suivant les éléments comptables issus des bilans de dissolution
- D'autoriser la sortie de ces immobilisations et de ces subventions de l'actif, passif du SMEAPN et la réalisation des écritures comptables correspondantes par le comptable publique.
- D'autoriser le Président à signer tout document, PV de transfert ou convention nécessaire, la mise en œuvre de cette régularisation patrimoniale.

Le Président a précisé que l'ensemble des biens et subventions relève de plusieurs communes. On y retrouve:

- Augerville-la-Rivière dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **36 701.55 €**
- Boulancourt dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **42549.67 €**
- Buthiers dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **120 201.43 €** et de la subvention perçue en 2011 pour 56400.12 € dont le solde net est indéterminé.
- Nanteau sur Essonne dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **110 039.88 €**
- Burcy dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **1 017.28 €**
- Fromont dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **3 038.64 €**
- Rumont dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **508.64 €**
- Grez sur Loing dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **11 158.59 €**

Le Président a invité les membres du Comité Syndical d'approuver l'ensemble des points exposés et de procéder aux votes

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve et vote :

- que les biens et équipements relevant de la DECI figurant en annexe, à cette délibération, ne relève pas des compétences du SMEAPN
- que les subventions obtenues relevant de la DECI, ne relève pas du SMEAPN
- que le principe de transfert de ces biens vers les communes compétentes en DECI et de les exclure des « Anouveaux » du SMEAPN au 1 janvier 2025 suivant les éléments

- comptables issus des bilans de dissolution
- la sortie de ces immobilisations et de ces subventions de l'actif, passif du SMEAPN et la réalisation des écritures comptables correspondantes par le comptable publique.
 - autorise le Président à signer tout document, PV de transfert ou convention nécessaire, la mise en œuvre de cette régularisation patrimoniale.
 - les montants représentant la valeur nette comptable des biens DECI au 31/12/2024 de chacune des communes impactées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/06/2026

Le Président
M PEBUTOT Christian



Secrétaire de séance
Mme MARCANDELLA RAVANNE Iris

R/0

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le